

Systeme de sùreté des cartes d'embarquement

L'ACSTA utilise une technologie canadienne, le Systeme de sùreté des cartes d'embarquement (SSCE), pour balayer les codes-barres des cartes d'embarquement papier et électroniques. Le systeme permet d'améliorer les processus d'inspection et de validation des cartes d'embarquement des passagers.

Le balayage du SSCE s'effectue à deux endroits : au début de la file de contrôle préembarquement et à l'approche du point de contrôle. Le balayage saisit le nom du passager, le numéro de vol, la porte d'embarquement ainsi que l'heure exacte et l'emplacement du point de contrôle. En cas d'incident lié à la sùreté, l'ACSTA peut utiliser ces renseignements pour étudier et résoudre l'incident.

Les données recueillies sont également utilisées pour calculer le temps d'attente et le débit des passagers et permettre à l'ACSTA et ses fournisseurs de services de contrôle de mieux affecter les ressources aux points de contrôle. En outre, le SSCE permet aux passagers de récupérer les articles perdus ou volés comme les ordinateurs portatifs, les téléphones cellulaires, les portefeuilles et les passeports. Le Centre des opérations de sùreté de l'ACSTA peut retracer l'heure exacte et l'emplacement où un passager a franchi le point de contrôle et examiner les vidéos de surveillance pour repérer les articles manquants.

Les données recueillies par l'intermédiaire du programme du SSCE sont conservées en lieu sûr pendant deux ans, conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

